



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Revendications de la FNASAPR

Question écrite n° 44123

### Texte de la question

Mme Sophie Mette interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les éléments suivants. La Fédération nationale des aides-soignants et des auxiliaires de puériculture de réanimation (FNASAPR) se dit dans l'incompréhension suite à l'annonce d'une prime mensuelle de 118 euros pour les IDE et cadres en soins critiques. Ses représentants disent se sentir oubliés, en dépit des efforts déployés par les AS / AP depuis le début de la pandémie de covid-19. Ils indiquent que l'annonce de cette prime est un début de reconnaissance utile de la « spécificité de réanimation » mais demandent des moyens supplémentaires propres à leur profession. Plusieurs revendications sont émises : formation nationale des nouveaux arrivants par une formation d'adaptation à l'emploi (FAE), passage du ration d'un AS / AP pour quatre patients à celui d'un pour trois, revalorisation salariale, augmentation des lits et effectifs. Elle lui demande quelles réponses peuvent être apportées à ces demandes.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sophie Mette](#)

**Circonscription :** Gironde (9<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44123

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 février 2022](#), page 777

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)